

*Mairie de LANDELLES*  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : [mairielandelles28@wanadoo.fr](mailto:mairielandelles28@wanadoo.fr).

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2014**

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 3 juillet 2014

Présents : 14

L'an deux mil quatorze, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 juillet 2014, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean Luc JULIEN, M. Guy ANDRE, M. Jean-Frédé CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Erick GAROT, Mme. Morgane DECOURTIL, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Julien TROUSSIER, Mme Irène LANDRE, Mme Marie-France JANNEAU, M. Florent BIGNON, M. Michel BOIN, M. Claude VILLEFAILLEAU

Absents excusés : M. Benjamin SCHWARZ pouvoir à Jean-Frédé CROSNIER

**M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente minutes.**

Secrétaire de séance : Michèle RIPOCHE

Le maire a demandé au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour trois nouveaux sujets:

- Demande d'achat d'un chemin communal par un riverain.
- Station d'épuration : Délibération donnant autorisation au maire de prendre toutes les décisions concernant les marchés publics
- La location de la salle des fêtes par Mathilde Libeau pour des cours de danses et de steps.

Le conseil municipal accepte les trois nouveaux ordres du jour.

**1. REMPLACEMENT D'UN POTEAU A INCENDIE**

Le maire a proposé au conseil municipal deux devis concernant le remplacement d'un poteau à incendie au lieu-dit Châtillon.

Devis 1 : EXEAU TP.

Devis 2 : CHARLES TRAVAUX.

Après étude des devis, les membres du conseil municipal ont accepté à l'unanimité le devis de CHARLES TRAVAUX d'un montant de 3 517.68€ TTC en raison du déplacement du poteau pour une meilleure accessibilité par les services incendies.

**2. CHANGEMENT DE VANNES SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT  
« CHEVRE PENDUE ».**

Le maire expose au conseil municipal les travaux de changement de vannes qui ont dus être effectué en urgence au lieu-dit « chèvre pendue » sur le réseau d'eau potable.

Une facture de FRANS BONHOMME d'un montant de 1662.10€ TTC pour l'achat des pièces est présentée aux conseillers ainsi qu'un devis de l'entreprise JULIEN TP pour la main d'œuvre.

Le maire sort de la salle du conseil, M. ANDRE prend la présidence du conseil municipal et demande aux conseillers de voter pour le devis de l'entreprise JULIEN TP. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise JULIEN TP d'un montant de 1 980.44€ TTC.

Le maire reprend sa place au sein du conseil municipal et reprend la présidence.

### **3. RAPPORT D'ANALYSES D'OFFRES « GEOMETRE » ET « ETUDE DE SOL » PAR LA SOCIETE VERDI AU SUJET LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION**

Le maire informe le conseil municipal des rapports reçus de la part de la société VERDI maître d'œuvre de la commune pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

- Levés topographiques préalables à la reconstruction de la station d'épuration de la commune : Deux entreprises ont répondu à la demande, Cabinet Hermand et Axis Conseils. Le maître d'œuvre propose au Maître d'Ouvrage de retenir le cabinet Hermand pour son offre de base à un montant de 4 169.78€ HT, qui se classe en première position pour l'ensemble des critères de sélection.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du cabinet Hermand**

- Etude géotechniques préalables à la reconstruction de la station d'épuration de la commune de Landelles : Trois entreprises ont répondu à la demande, Ginger, ICSEO, AIS. Le maître d'œuvre propose au Maître d'Ouvrage de retenir GINGER pour son offre de base à un montant de 11 660€ HT, qui se classe en première position à l'issue de l'analyse des offres.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise GINGER**

Le maire propose au conseil municipal un devis de VERDI pour un test à la fumée à effectuer sur l'ensemble du réseau d'eaux usées de la commune ainsi qu'un test au colorant sur 10% des 229 raccordés au réseau eaux usées

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de VERDI**

### **4. RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.**

Le maire informe le conseil municipal des retours qu'il a eu des enseignantes et tout particulièrement de la directrice au sujet de la mise en place des animations liées aux nouveaux rythmes scolaires. La directrice informe le maire de son désir de ne pas voir l'occupation de sa classe par les animations périscolaire en raison d'un souci « de compréhension des enfants sur l'objectif des jeux pratiqués », ainsi que le besoin que les enseignantes ont de faire faire des heures d'APC (Activité Pédagogiques Complémentaires) à leurs élèves et qui leur demande un local, voir la salle informatique le mardi de 15h à 17h30. Elles souhaitent également un local pour leur concertation d'équipe enseignante le vendredi de 15h à 17h30 une semaine sur deux.

Le maire explique au conseil municipal la nécessité de l'occupation de la classe de la directrice dû à son aménagement destinée aux plus petits, et de la difficulté de pouvoir répondre aux exigences des enseignantes en matière de local au vu de l'organisation des activités périscolaire.

Le maire informe le conseil municipal du manque total d'animateur pour la rentrée.

Il informe le conseil municipal qu'il doit rencontrer une mère d'élèves de l'école qui se propose de s'occuper d'animations sportives ou autres.

Le maire demande à la secrétaire de mairie d'expliquer le retour des questionnaires distribués aux parents des élèves de l'ensemble de l'école Landelles/Billancelles.

L'analyse du retour des questionnaires fait apparaître une forte présence des enfants aux animations des deux jours de la semaine. Sur 106 élèves inscrits, 80 réponses sont revenues à la mairie. Sur ces 80 enfants, 57 seraient susceptibles de participer aux animations du mardi et 58 aux animations du vendredi.

La répartition fait apparaître une forte présence des plus jeunes (27 de la Petite Section au CP), 17 des cours élémentaires et 14 des cours moyens.

Le maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire d'avoir trois animateurs pour les activités périscolaires et qu'il a demandé l'aide de la communauté de commune lors de la dernière réunion.

### **5. RÉFORME SUR LA SUPPRESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX**

**Le Conseil Municipal délibère et réaffirme :**

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil général d'Eure & Loir en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;

- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

## **6. RÉPARATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE (salle informatique) : Présentation de devis**

Le maire demande à M. ANDRE, 1<sup>er</sup> adjoint, de présenter le devis relatif aux réparations de la toiture de la mairie coté salle informatique.

M. ANDRE expose le devis de la société « Eurl af renovation albin »

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société « Eurl af renovation albin »**

## **7. RACCORDEMENT DES DÉFÉBRILLATEURS ET BRANCHEMENT DE L'ÉCRAN A LA SALLE DES FETES.**

M. CROSNIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, expose le devis de la société Sarl Leroy et Vincent pour le raccordement des défibrillateurs à l'extérieur de la salle des fêtes et à la cabane de l'étang.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société Sarl Leroy et Vincent**

M. CROSNIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, expose le devis de la société Sarl Leroy et Vincent pour le branchement de l'écran à la salle des fêtes.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société Sarl Leroy et Vincent**

## **8. STATION D'EPURATION : DELIBERATION DONNANT AUTORISATION AU MAIRE DE PRENDRE TOUTES LES DECISIONS CONCERNANT LES MARCHES PUBLICS**

Le maire demande au conseil municipal son autorisation concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10,
- Considérant que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il est parfois nécessaire de prendre des mesures sans pouvoir attendre la réunion du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée dans la limite d'un montant fixé par le Conseil Municipal à 30 000,00 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Demander des subventions relatives aux marchés d'investissements auprès des financeurs (AESN, CG27, et tout autre financeur potentiel),

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

## **9. DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN COMMUNAL**

Le maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Bernadette BLONDEAU de son souhait d'acquérir le chemin rural qui se situe entre sa ferme « Le bois-Carreau » et le lieu-dit « L'Aunay » dont elle est propriétaire.

Plusieurs membres du conseil se sont rendus le mardi 8 juillet 2014 sur place pour se rendre compte.

**Après délibération, le conseil municipal accepte de vendre à Mme Bernadette Blondeau, le chemin communal entre sa ferme « Le bois-Carreau » et le lieu-dit « L'Aunay » dont elle est propriétaire.**

Les dispositions vont être prises afin de procéder à la vente.

## **10. DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR MATHILDE LIBEAU POUR DES COURS DE DANSES ET DE STEPS.**

Après délibération, le conseil municipal refuse par **11 voix : contre et 4 voix : abstention**, de louer la salle des fêtes à Mme Mathilde LIBEAU pour des cours de danses et de steps.

## **11. DIVERS**

M. ANDRE, 1<sup>er</sup> adjoint, expose au conseil municipal divers devis pour la rénovation de travaux de peinture de la classe GS CP se situant à coté de la mairie ainsi que la cage d'escalier de la salle informatique.

Salle de classe : Entreprise Laurent ROUSSEAU :

- Travaux intérieurs de peinture pour la rénovation seulement du mur (côté tableaux)
- Travaux intérieurs de peinture pour la rénovation entière de la classe
- Travaux intérieurs de peinture pour la rénovation de la cage d'escalier de la salle informatique

**Après délibération, le conseil municipal accepte les devis suivants :**

- Travaux intérieurs de peinture pour la rénovation entière de la classe
- Travaux intérieurs de peinture pour la rénovation de la cage d'escalier de la salle informatique

Il est décidé de commencer les travaux dans la salle de classe le plus tôt possible par l'entreprise soit pendant les grandes vacances 2014 et de procéder aux travaux de la cage d'escalier lors de prochaines vacances scolaires selon la disponibilité de l'entreprise.

## **12. Clôture du procès-verbal :**

Le procès-verbal, dressé et clos, **le dix juillet 2014 à vingt-trois heures, trente minutes.**

**Le maire**